

Demande de subvention : fonctionnement

Il s'agit : d'une première demande

Présentation de votre association

Identification de votre association

Nom et sigle de votre l'association

A-tika

Adresse de son siège social

24 rue emile Zola

Code postal

38400

Commune

Saint Martin d'hères

Téléphone

0683416453

Mail

cie.atika@hotmail.fr

Site internet (si existant)

Code SIRET

5 0 0 9 7 6 5 5 0 0 0 0 1 1

Code APE ou NAF (joindre copie du courrier de l'INSEE en fin de formulaire)

9 2 3 A

L'adresse de correspondance de l'association est-elle la même que celle renseignée ci-dessus ? oui

Adresse de correspondance

Code postal

Commune

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom

Tournier

Prénom

Karine

Qualité

Présidente

Téléphone

0611222609

Mail

k.tournier@aol.fr

La personne chargée du dossier au sein de l'association est-elle la même ? non

Nom de la personne chargée du dossier

Beji

Prénom de la personne chargée du dossier

Ratiba

Qualité de la personne chargée du dossier

Administratrice

Téléphone de la personne chargée du dossier

0617199497

Mail de la personne chargée du dossier

rbbeji@hotmail.fr

Renseignements d'ordre administratif et juridique

Date de déclaration en préfecture (jj/mm/aaaa - joindre copie du récépissé de déclaration en préfecture en fin de formulaire)

06/04/2006

Numéro d'immatriculation préfecture

0381033870

Date de publication au Journal officiel (jj/mm/aaaa - joindre copie en fin de formulaire)

Présentation de votre association

Objet ou but de votre association (joindre un exemplaire des derniers statuts, datés et signés en fin de formulaire)

L'association A-tika a pour but de développer la danse urbaine, de produire, de réaliser, de représenter tous spectacle vivant et la formation.

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ? non

**Type d'agrément
Attribué par**

En date du (jj/mm/aaaa)

Date de la dernière assemblée générale (jj/mm/aaaa - joindre un compte-rendu ou PV en fin de formulaire)

01/10/2016

Adhérents et/ou bénéficiaires

	Adhérents Si votre association a plusieurs disciplines vous pouvez donner le détail de nombre d'adhérents par discipline			Bénéficiaires Si les bénéficiaires sont différents des adhérents (ex : associations de solidarité...). Précisez :		
Nombre d'adhérents	Hommes	Femmes	Dont : de Saint-Martin- d'Hères	Hommes	Femmes	Dont : de Saint-Martin- d'Hères
de - de 12 ans	0	0	0	0	0	0
de 12 ans à 18 ans	0	0	0	0	0	0
adultes	0	5	5	0	0	0

Salariés

Nombre de salariés permanents

0

Nombre de salariés autres

0

Nombre équivalent temps plein

0

Nombre équivalent temps plein

0'

Liste des membres du bureau (3 obligatoires)

Sélectionner le nombre de membres du bureau : [menu-659]

Membre n°1

Nom

[nom-membre-1]

Prénom

[prenom-membre-1]

Fonction

[fonction-membre-1]

Adresse

[adresse-membre-1]

Tél.

[tel-membre-1]

Mail

[tel-membre-1]

Membre n°2

Nom

[nom-membre-2]

Prénom

[prenom-membre-2]

Fonction

[fonction-membre-2]

Adresse

[adresse-membre-2]

Tél.

[tel-membre-2]

Mail

[tel-membre-2]

Membre n°3

Nom

[nom-membre-3]

Prénom

[prenom-membre-3]

Fonction

[fonction-membre-3]

Adresse

[adresse-membre-3]

Tél.

[tel-membre-3]

Mail

[tel-membre-3]

Membre n°4

Nom

[nom-membre-4]

Prénom

[prenom-membre-4]

Fonction

[fonction-membre-4]

Adresse

[adresse-membre-4]

Tél.

[tel-membre-4]

Mail

[tel-membre-4]

Membre n°5

Nom

[nom-membre-5]

Prénom

[prenom-membre-5]

Fonction

[fonction-membre-5]

Adresse

[adresse-membre-5]

Tél.

[tel-membre-5]

Mail

[tel-membre-5]

Bilan des actions de l'année

Veillez développer le bilan des actions de l'année. (5000 caractères maximum)

2016 fut principalement l'année de préparation de notre nouvelle création "Connexion" jouée en février pour le festival hip hop don't stop.

Nous avons travaillé sur les chorégraphies, les décors, les costumes et la création lumière et musique.

Les deux membres et professeurs Corinne MICHEL et Ratiba BEJI ont continué à proposer cours réguliers et stages avec la compagnie.

Dernier compte de résultat de l'association

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Rémunération des services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Prestations de services	1100
Fournitures d'entretien et de petit équipement	170	Autres	50
Fournitures administratives	190	74 - Subventions d'exploitation (précisez)	
Autres fournitures	40	Autres associations	
61 - Services extérieurs			
Assurances	160	Commune(s)	
Formation des bénévoles		dont Saint-Martin-d'Hères	
Travaux d'entretien			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité, publications	200		
Déplacements, missions et réceptions	400		
Frais postaux et de télécommunication	40		
Services bancaires			
63 - Impôts et taxes			
Taxes sur les salaires			
64 - Frais de personnel			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Cotisations	50
65 - Autres charges de gestion courante		Autres (collecte, ...)	
Frais d'activité		76 - Produits financiers	
Manifestations, colloques		77 - Produits exceptionnels	
66 - Charges financières		Subvention d'équilibre	
67 - Charges exceptionnelles		Autres produits exceptionnels	
68 - Dotations, amortissements, provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
		79 - transfert de charges	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	1200	TOTAL DES PRODUITS	1200

Aides financières indirectes perçues

Avantages en nature

Dans cette section, indiquez les mises à disposition d'aides (équipements, prêts, manutention ...) dont vous bénéficiez actuellement.

Mise à disposition de locaux

Mise à disposition de locaux

Désignation (nom et adresse)
Salle Croix rouge rue de docteur
roux 38400 Saint Martin d'hères

Organisme qui fait cette mise à disposition si autre que la Ville de Saint-Martin-d'Hères

Mise à disposition de fluides

Désignation (eau, gaz, électricité)

Organisme qui fait cette mise à disposition si autre que la Ville de Saint-Martin-d'Hères

Mise à disposition de personnel

Désignation (nom et adresse)

Organisme qui fait cette mise à disposition si autre que la Ville de Saint-Martin-d'Hères

Mise à disposition de véhicule ou matériel

Désignation (caractéristique, ex : manutention demandée)

Organisme qui fait cette mise à disposition si autre que la Ville de Saint-Martin-d'Hères

Budget prévisionnel de votre association

Seules les rubriques vous concernant sont à remplir. Ne pas indiquer les centimes d'euros. **Le budget prévisionnel doit être à l'équilibre**

Exercice : (celui pour lequel la subvention est sollicitée) 2017-2018

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures	100	Prestations de services	1500
Fournitures non stockables (eau, énergie)	200	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	50	74 - Subventions d'exploitation (précisez)	
Fournitures administratives	50		
Autres fournitures	100		
61 - Services extérieurs		Commune(s)	
62 - Autres services extérieurs		dont Saint-Martin-d'Hères (somme demandée)	600
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications	300		
Déplacements, missions et réceptions	600	Organismes sociaux (à détailler)	
Frais postaux et de télécommunication	100		
Services bancaires			
Divers	600		
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres impôts et taxes		Cotisations	
64 - Frais de personnel		Autres	
Rémunérations du personnel		76 - Produits financiers	
Charges sociales		77 - Produits exceptionnels	
Autres charges de personnel		Sur opérations de gestion	
65 - Autres charges de gestion courante		Sur exercices antérieurs	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
68 - Dotation aux amortissements		TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	
provisions et engagements		87 - Contributions volontaires en nature	
		Bénévolat	
		Prestations en nature	

TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES		Dons en nature	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite des biens et prestations			
Personnels bénévoles			
TOTAL DES CHARGES	2100	TOTAL DES PRODUITS	2100

Attestation sur l'honneur

Au regard du budget prévisionnel, l'association sollicite une subvention de fonctionnement de (montant, en euros) :

600

Le renseignement de cette fiche est obligatoire pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je certifie que l'association est régulièrement déclarée; Je déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant; Je déclare avoir pris connaissance du texte de la Convention d'engagements réciproques Ville/associations, convention à laquelle l'association déclare adhérer, prenant ainsi, avec la Ville de Saint-Martin-d'Hères des engagements réciproques, réaffirmant symboliquement les valeurs auxquelles elles sont profondément attachées et exprimant la volonté de renforcer leur partenariat; Je certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires; Je précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le RIB joint au dossier.

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.